

## METROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

#### **BM2018/09/18/04 : ADHESION A L'ASSOCIATION LA 27<sup>e</sup> REGION**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 12 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Patrick BRAOUEZEC, Éric CESARI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, Denis BADRE, Christian DUPUY, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO par Daniel GUIRAUD, Georges SIFFREDI par Éric CESARI, André SANTINI par Laurent RIVOIRE, Richard DELL'AGNOLA par Daniel-Georges COURTOIS et Frédérique CALANDRA par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Carine PETIT par Olivier KLEIN et William DELANNOY par DENIS CAHENZLI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre BARNAUD et Danièle PREMEL.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain la loi NOTRe confie à la Métropole du Grand Paris l'élaboration d'un Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). Le SMAN doit favoriser :

- en matière d'infrastructures numériques, « la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé » (Article L1425-2 al. 1 CGCT) ;
- en matière d'usages et services numériques, « la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique » (Article L1425-2 al. 1).

D'ici la fin de l'année 2018, ce document proposera un diagnostic et préfigurera les actions prioritaires de la Métropole en matière d'infrastructures, d'usages et services numériques, à l'horizon 2024. Ces actions à dominante numérique, ou au service d'autres compétences, pourront être menées en propre ou en soutien des projets numériques des collectivités du Grand Paris.

La Métropole a déjà engagé des actions, notamment à travers son programme « les Explorateurs du Numérique ». Avec ce programme, la Métropole vient en soutien des projets du numériques des collectivités du Grand Paris en mettant à leur disposition un réseau de porteurs de projets pour créer des synergies, échanger des bonnes pratiques et accompagner la transition numérique des territoires. Les explorateurs sont réunis au cours de Journées d'Explorations, dans des lieux inspirants, rencontrent des personnalités qualifiées et montent en compétences. Le programme est labellisé « URBACT good practice » par la Commission Européenne.

Par ailleurs, la Métropole envisage également le soutien de projets d'innovation numérique des collectivités avec la création, dès le prochain Conseil, d'un Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) avec lequel elle souhaite s'engager pour le droit à l'expérimentation numérique des collectivités du Grand Paris. La logique d'expérimentation fait évoluer la culture de l'action publique et concourt au perfectionnement des politiques publiques. Elle permet notamment de s'assurer qu'une nouvelle solution numérique est belle et bien adaptée aux besoins des collectivités et citoyens.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite adhérer à l'association, la 27<sup>e</sup> Région. Créée en 2008, la 27<sup>e</sup> Région est un laboratoire de transformation publique transdisciplinaire qui mobilise des compétences issues du design, de la conception créative, des sciences sociales ou des pratiques amateurs.

Les missions de l'association s'organisent autour de deux axes :

- recherche-action qui vise à mettre en test de nouvelles méthodes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques à travers des programmes de terrain ;
- centre-ressources dont l'objectif est d'encourager des échanges pair-à-pair entre acteurs publics, de constituer et partager aussi largement que possible des connaissances et des savoir-faire, dans une logique de biens communs.

Dans cette perspective, le partenariat entre la Métropole et la 27<sup>e</sup> Région permet de bénéficier de l'expertise de l'association notamment :

- A travers la recherche-action en termes de :
  - Ingénieries alternatives de politique publique à l'exemple du programme « Territoires en Résidences », une démarche « éclairée » d'immersion d'une équipe pluridisciplinaire sur le terrain pour la remise en chantier de dispositifs publics existants et la création de nouveaux services. « Territoires en Résidences » vise à faire la démonstration, par l'expérimentation, de l'intérêt d'une approche fondée sur l'observation des usages, l'expertise des citoyens et des professionnels de terrain, le prototypage et la mise en test rapide de politiques publiques.
  - Accompagnement et des administrations dans la préfiguration de leur propre fonction « innovation » ou « Labo ». À cette fin le programme « Transfo, regroupe une équipe pluridisciplinaire embarquée au sein de chaque administration partenaire durant 1 à 2 ans. Elle travaille main dans la main avec un groupe d'agents « ambassadeurs » afin de tester « en situation réelle » la future fonction innovation, ses projets, ses méthodes, son équipe, sa gouvernance etc. La Transfo est conçue comme un dispositif ouvert qui permet de créer de la connaissance inter-administrations. Cela passe notamment par les Intertransfos – journées de réflexion, d'échanges et d'analyse qui rassemblent les équipes engagées dans le programme.
  - Prospection pour imaginer l'administration de demain grâce au programme des « Eclaireurs » qui cherche à donner à voir les outils, les manières de faire et les processus qui peupleront l'administration publique du XXI<sup>e</sup> siècle.
- A travers le rôle de centre-ressources que tient la 27<sup>e</sup> Région dans le cadre duquel elle mène des actions de :
  - Sensibilisation visant à diffuser une nouvelle culture de l'action publique en favorisant l'émergence d'ingénieries publiques plus agiles, centrées sur les usages et laissant une place à l'essai-erreur et à l'expérimentation.

- Edition pour documenter ses projets de recherche-action pour partager le travail des chercheurs
- Accueil physique pour la conduite d'ateliers de conception créative et d'évènements spécialisés dans la transformation et l'innovation publique, nommé « Superpublic »

En effet, l'adhésion à la 27e Région donne droit à :

- la possibilité de participer aux programmes de recherche-action ;
- la possibilité de participer aux activités du centre-ressources et de bénéficier de notre rôle de veille, de sensibilisation, d'orientation et de mise en réseau ;
- la participation à la gouvernance de la 27e Région ;
- l'accès prioritaire aux événements professionnels : voyages d'étude, rencontres internationales, workshops, Semaine de l'innovation publique... ;
- l'accès individuel libre à Superpublic et ses ressources ;
- un tarif préférentiel (-50%) sur l'inscription aux journées découverte (journées de sensibilisation aux méthodes et pratiques du design et de la conception orientée-usagers appliquées à l'action publique).

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 5000 € (cinq mille euros), pour l'année 2018, selon la grille tarifaire de la 27e Région en vigueur.

Il est donc proposé de délibérer pour approuver l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association la 27e Région, dont les statuts sont joints en annexe de la délibération.

### **LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-99 du 7 août 5 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la Métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'adhésion à divers organismes et associations,

**Considérant** les compétences de la Métropole en matière d'aménagement numérique de l'espace métropolitain,

**Considérant** que les actions proposées et menées par « La 27e Région » participent de cette politique,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** d'adhérer à l'association « La 27e Région » pour un montant annuel de cotisation de 5000€ (cinq mille euros) selon la grille tarifaire en vigueur de la 27<sup>ème</sup> Région.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 du budget de l'exercice 2018, puis sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices 2019 et suivants.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

A blue ink signature of Patrick Ollier, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the top.

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.